

Nassogne, le 09 septembre 2025

**Province de
Luxembourg**



**COMMUNE
de
NASSOGNE**

Monsieur Alain EVRARD
Rue Pirette, 4
6953 Masbourg
Belgique

ENVOI PAR EMAIL

Votre lettre du : 28 août 2025
Vos Réf :
Nos Réf : S2554
Annexes :



IMIO012695000001341

Objet : Réponse: Demande de reconsidération d'une demande au nom de la Liberté d'accès à l'information – Projet de création d'un site de padel à Nassogne

Monsieur EVRARD,

En date du 24 juin 2025, vous avez introduit une demande d'accès à l'ensemble des documents en possession de l'administration communale relatifs au projet de création d'un site de padel ou en faisant mention.

Dans notre réponse du 24 juillet dernier, nous vous informions que le projet mentionné n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucun acte formel, ni produit de documents administratifs au sens de l'article L3211-3 du CDLD.

De ce fait, aucun document relatif à ce projet ou en faisant mention ne se trouve actuellement en possession de l'administration communale, bien que certains contacts et autres réunions ont pu être réalisés. Nous ne manquerons pas de communiquer envers la population dès que des avancées concrètes auront pu voir le jour sur ce dossier.

En conséquence, votre demande doit être déclarée sans objet, faute de document disponible.

Nous nous chargeons dès lors de clôturer la demande sur la plateforme Transparencia.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur Evrard, l'expression de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale ff

Nathalie HENQUINET

Le Bourgmestre

Marc QUIRYNEN